



Rapport de promotion

Rapport de promotion relatif au tableau d'avancement d'accès au grade d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES – catégorie A) hors classe au titre de l'année 2025

Division des personnels ATSS et d'encadrement - DPAE

Affaire suivie par :

DPAE 3

MDS

Tel : 01 57 02 61 97

Mél : promomds@ac-creteil.fr

I – DISPOSITIF REGLEMENTAIRE

Le code général de la fonction publique a introduit les lignes directrices de gestion ministérielles pour déterminer de manière pluriannuelle les orientations générales de la politique des ressources humaines en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les lignes directrices de gestion (LDG) du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) du 27 novembre 2023 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques sont publiées au Bulletin officiel spécial n°3 du 7 décembre 2023.

Ces mêmes lignes sont déclinées à l'échelon académique s'agissant des opérations de promotion déconcentrées.

Ces lignes directrices de gestion académiques (LDGA) prévoient que les éligibles au tableau d'avancement soient identifiés à l'aide d'un barème, dont le caractère est indicatif et a vocation à valoriser les critères réglementaires que sont :

- La valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience conformément aux dispositions de l'article 58 1° de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 et de l'article 84-16 du 11 janvier 1984 et de l'article 12 du décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales d'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat.

Afin de garantir un traitement équitable d'attribution des promotions au choix pour l'ensemble des personnels, l'académie de Créteil met en place des procédures transparentes en s'appuyant sur le barème susmentionné qui permet d'objectiver l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle et de prévenir les discriminations en étant vigilant à ce que les promotions attribuées respectent les principes d'égalité et de diversité. Une attention particulière est par ailleurs apportée à la valorisation de l'activité professionnelle exercée dans le cadre d'une activité syndicale.

La sélection des personnels éligibles à une promotion au choix repose donc sur l'appréciation de la valeur professionnelle et de l'expérience, mesurée à travers l'examen des dossiers de proposition d'inscription transmis par les personnels.

II – COMPTE-RENDU DE LA SELECTION AUX CHOIX

Pour rappel, sont promouvables au tableau d'avancement d'accès au grade d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur hors classe (INFENES HC) les infirmiers justifiant d'au moins dix ans de service effectifs dans un corps ou cadre d'emploi d'infirmier de catégorie A ou dans un corps militaire d'infirmier de niveau équivalent et justifiant d'au moins un an d'ancienneté dans le 6ème échelon du grade d'infirmier.



A- Informations statistiques sur les promouvables et les dossiers proposés

Au titre de l'année 2025, le nombre de possibilités de promotion octroyées par le ministère est de 17.
En 2024, ce nombre s'élevait à 17.

184 infirmiers remplissent les conditions pour prétendre à l'inscription au tableau d'avancement d'accès au grade d'INFENES HC contre 177 en 2024.

Parmi ces personnels promouvables, 176 sont des femmes soit 95% de l'ensemble des agents, contre 8 hommes.

La moyenne d'âge des promouvables est de 50 ans en 2025, identique à celle de 2024.

L'ancienneté de corps moyenne des agents promouvables est de 13 ans 11 mois et 02 jours.

Les personnels promouvables exercent majoritairement en EPLE.

Au titre de la campagne 2025, pour 184 agents promouvables, la DPAE 3 a été destinataire de 95 dossiers de proposition d'inscription au TA INFENES HC répartis comme suit : 91 pour les femmes et 4 pour les hommes. En 2024, le service de gestion avait reçu 79 dossiers, 74 remplis par des femmes et 5 par des hommes.

L'annexe du présent rapport permet de disposer des informations statistiques concernant les 17 promus.

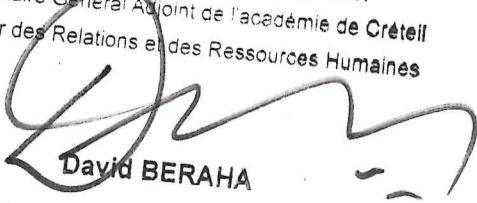
B- Méthodologie et bilan de la sélection au choix

Le choix des INFENES promus dans le cadre de l'inscription au tableau d'avancement résulte d'un examen mené par le service de gestion. Les dossiers des personnels sollicitant leur inscription au tableau d'avancement sont départagés à l'aide du barème applicable.

Sont alors étudiés les éléments suivants :

- Le parcours professionnel de l'agent à travers l'appréciation de son ancienneté ;
- Les avis émis par les supérieurs hiérarchiques, très favorables, favorables et défavorables ;
- L'exercice de fonctions d'encadrement ;
- L'exercice de missions mentionnées au sein de l'annexe 1 de la circulaire relative au TA INFENES HC.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines


David BERAHA

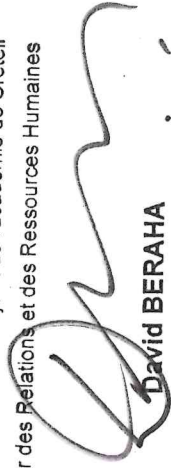
Annexe

Rapport de promotion TA INFENES HC

Titre : Statistiques TA INFENES HC 2025

FEMMES/ HOMMES	Nombre de promus	Avancement au temps moyen : nombre de déchargés syndicaux promus	Nombre de promus par tranche d'âge					Moyennes					Nombre de promus par univers d'affectation				
			20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	Total	Age moyen des promus (en années/moi s/jours)	Ancienneté de corps EN moyenne des promus (en années/moi s/jours)	Ancienneté de grade moyenne des promus (en années/moi s/jours)	Echelon moyen des promus	EPLE	Services académiques (hors DRA/ES et SDJES)	EPNA (CNED, Canopé, CEREQ, ONISEP, FEI)	Autres (préciser)	TOTAL UNIVERS D'AFFECTA- TION
Femmes	16	0	0	0	8	7	1	16	50	16a09m14j	16a09m14j	8	15	1	0	0	16
Hommes	1	0	0	0	0	1	0	1	51	19a04m00j	19a04m00j	9	1	0	0	0	1
Totaux / Moyennes	17	0	0	0	8	8	1	17	50,0588235	16a11m08j	16a11m08j	8,1	16	1	0	0	17

Pour le Recteur et par délégation
 Le Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Créteil
 Directeur des Relations et des Ressources Humaines


 David BERAHA